

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL847

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 50

À l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« d'un représentant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.